

Conseil Municipal du vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Coin Sur Seille régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEIDEL MARC.

Présents : MM, Marc SEIDEL, Pierre BRAUN, Laurent VERDUN, Julien BILOCQ, Olivier NEOLAS, Serge MENNUNI, Alain NOIRE

Absents excusés : JM PECHEUR a donné procuration à M.SEIDEL
Mme Sonia BARBIER

Absents non excusés :
Samuel DIAZ

Secrétaire : Corinne HEINTZ

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 et vu les articles L2541-1, L2541-6 et L2541-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Corinne HEINTZ, secrétaire de mairie, pour assurer la fonction de secrétaire de séance;

Les convocations ont été adressées le 22 septembre 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU
- Consultation du public ó projet de méthanisation sur la commune de Pournoy-La-Chétive
- Divers

Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2017

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017.

39/2017 : (2.1) APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU

Monsieur le maire rappelle l'objet de cette modification simplifiée qui concerne les zones 1AUa et 1AUb et présente le bilan de la mise à disposition au public du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

D'APPROUVER le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU tel qu'annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- **Un affichage en mairie pour une durée d'un mois ;**
- **Une publication d'une mention de cet affichage dans la rubrique d'annonces légales d'au moins un journal diffusé dans le Département.**

40/2017 : (8.8) CONSULTATION DU PUBLIC - PROJET DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE POURNOY-LA-CHETIVE

La société METHABIOVALOR a présenté un dossier d'enregistrement relatif à la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Pournoy-la-Chétive. Par arrêté en date du 11 septembre 2017 le Préfet de la Moselle a prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de Pournoy-la-Chétive où le dossier est tenu à la disposition du public du 28 septembre au 26 octobre inclus.

Le dossier porte sur la demande d'installation d'une unité de méthanisation ainsi que l'épandage, sur des terrains agricoles, d'une partie du digestat produit.

M. le Maire présente les éléments principaux du dossier:

- localisation précise du site,
 - composition de l'unité,
 - 21 720 tonnes de matières traitées par an,
 - production de 32 077 tonnes de digestat, 5 358 t en phase solide et 26 719 t en phase liquide,
 - épandage agricole de 16 719 t de digestat et 5 358 t en phase solide,
 - production de 2 300 000 Nm³ de biogaz par an, soit environ 1 300 000 Nm³ de biométhane,
 - trafic routier généré, du lundi au vendredi :
 1. pour les matières entrantes :
 - * 6 à 11 camions ou convois agricoles par jour en moyenne sur 4 périodes de 30 jours en période de récoltes (3 mois par an)
 - * 3 à 4 camions ou convois agricole par jour hors récoltes
 - * 6 à 8 camions par jour en période d'épandage (4 mois par an)
 2. pour les sortantes :
 - * 3 à 5 camions par jour pour le digestat solide en période d'épandage, hors période 1 par jour,
 - * 15 à 20 camions par jour pour le digestat liquide, 3 par jour hors période.
- Monsieur J. Bilocq est invité à présenter les conditions de fonctionnement ainsi que les éléments et installations de sécurité du site (pression des installations, odeurs, filtres, bruits, risques d'incendie et d'explosion...)

Après présentation de son dossier M. J. Bilocq quitte la salle afin que le Conseil puisse délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents donne un avis favorable au projet d'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Pournoy-la-Chétive.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.